



**SYNDICAT MIXTE  
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

Réunion du Comité Syndical  
du 14 février 2020

**Réunion du Comité Syndical  
du 14 février 2020**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 13 janvier 2020 s'est réuni le vendredi 14 février 2020 à 15 Heures 00 à la Salle Colette Rue Jules Verne 80550 LE CROTOY.

**Membres** : 36

**Présents** : 26

**Nombre de Votants** : 26

**Nombre de Voix** : 43

**ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

**Membres titulaires**

**Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Hubert DE JENLIS

**Représentants des Communes**

- Monsieur Alain BILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault

**Représentants des EPCI**

- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)
- Monsieur Nicolas DUMONT (CABS)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CABS)

**Suppléants :**

**Représentants du Département**

- Madame Blandine DENIS

**Représentants des Communes**

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Ariane PLANCHON, Conseillère Municipale de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly
- Monsieur René FICHAUX, Adjoint au Maire de Quend

## **Représentants des EPCI**

- Monsieur Jacky THUEUX (CCPM)

## **ABSENTS EXCUSES :**

### **Représentants du Département de la Somme**

- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

### **Représentants des Communes**

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Reynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

### **Représentants des EPCI**

- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Alain TROUJESSIN (CCVS)

## **Participaient également à cette réunion**

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR, Directeur de l'Environnement au Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme

## **Sont également excusés**

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjoint au Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville
- Monsieur Hervé LEU

## RELEVÉ DE DECISIONS

### **1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 20 janvier 2020**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 20 janvier 2020.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

*Madame Bourgau indique au Président qu'elle est contente que la réunion du dernier Comité Syndical avant les élections se tienne au Crotoy. Elle tient à remercier les équipes du Syndicat Mixte pour leur professionnalisme et l'aide précieuse, durant toutes ces années, des techniciens pour faire avancer les dossiers. Elle précise aux membres du Comité Syndical qu'elle continuera à suivre ce qui se passera au Syndicat Mixte. Elle considère qu'elle a beaucoup plus de proximité avec les élus qui siègent au Syndicat Mixte qu'avec ceux qui siègent à Baie de Somme 3 Vallées.*

*Monsieur Haussoulier remercie Madame Bourgau pour son intervention.*

*Monsieur Dumont se félicite de la labellisation du PNR. Elle va améliorer les choses et va permettre le développement de projets. Les deux syndicats ont vocation à travailler ensemble et à mutualiser leurs moyens.*

*Monsieur Haussoulier indique qu'il faut rapprocher le nord et le sud de la baie. Il rappelle l'importance de la taxe de séjour pour le développement des projets.*

### **2 - Approbation des résolutions du Conseil d'Exploitation en date du 31 janvier 2020**

Lors de sa séance en date du 31 janvier 2020, les membres du Conseil d'Exploitation de la régie Destination Baie de Somme se sont réunis au siège du Syndicat Mixte.

Les chiffres d'affaires annuels de Destination Baie de Somme (sites du Golf, Cap Hornu, Jardins de Valloires, Parc du Marquenterre et Maison de la Baie) ont été présentés.

Le résultat net 2019 de la régie est le suivant :

DESTINATION BAIE DE SOMME									
Réalisé 2019 en K€									
	Aquaclub	Golf	Valloires	Parc	Cap Hornu	M. Baie	Picarvie	Régie	DBS
<b>Partie Recettes</b>									
Recettes Billeterie-Boutique-Restaurant	1 397	1 570	1 049	2 862	4 035	439	31	31	11 415
Autres produits	61	99	85	115	170	77	2	- 31	578
<b>Sous total recettes :</b>	<b>1 459</b>	<b>1 669</b>	<b>1 135</b>	<b>2 977</b>	<b>4 205</b>	<b>516</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>11 993</b>
<b>Partie Dépenses</b>									
Frais de Personnel	604	585	422	1 179	1 653	182	12	996	5 633
Autres charges externes	674	700	552	859	1 456	255	16	124	4 635
Dotations aux amortissements	67	83	48	56	251	32	1	13	551
Excédent Parc Marquenterre	-	-	-	388	-	-	-	-	388
Quote part frais de Régie	152	170	114	310	437	47	3	- 1 232	-
Autres charges	22	8	11	17	118	3	4	100	282
<b>Sous total dépenses :</b>	<b>1 517</b>	<b>1 545</b>	<b>1 146</b>	<b>2 809</b>	<b>3 915</b>	<b>519</b>	<b>38</b>	<b>- 0</b>	<b>11 489</b>
<b>Résultat 2019</b>	<b>- 58</b>	<b>124</b>	<b>- 12</b>	<b>169</b>	<b>290</b>	<b>- 3</b>	<b>- 4</b>	<b>0</b>	<b>504</b>
Excédent reporté N-1								459	459
<b>Résultat 2019 Net</b>	<b>- 58</b>	<b>124</b>	<b>- 12</b>	<b>169</b>	<b>290</b>	<b>- 3</b>	<b>- 4</b>	<b>459</b>	<b>964</b>
Primes et intéressement	15	25	17	40	70	8	-	27	202
<b>Résultat avant Primes</b>	<b>- 44</b>	<b>149</b>	<b>5</b>	<b>209</b>	<b>359</b>	<b>5</b>	<b>- 4</b>	<b>27</b>	<b>706</b>

### Tableau d'investissement 2020 :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS POUR 2020 en K€	DEPENSES D'INVESTISSEMENT								RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	INVESTISSEMENTS 2019 INSCRITS EN RAR			INVESTISSEMENTS 2020 PROPOSES					TOTAL	Financements 2020		
	Immobilisations	Opérations individualisées	Sous total	Sites	Technique	Travaux en régie	Divers	Sous total		Subventions attendues	Emprunts à souscrire	Total
Parc du Marquenterre	86		86	53	44	45		142	228			
Hotel Restaurant Cap Hornu	28		28	187	180	103		470	498		400	400
Golf Belle Dune	15	9	24	121				121	145	120	240	360
Aquaclub Belle Dune	6	1 099	1 105	23	11 871			11 894	12 999	9 000	4 500	13 500
Jardins de Valloires	53		53	53	8	18		79	132		100	100
Maison de la Baie de Somme	2	399	401	8				8	409	310		310
Picarvie			0	1				1	1			
Communication			0				40	40	40			
Ses finances RH			0					0	0			
DBS opérations mutualisées	8		8				118	118	126		100	100
Emprunt (Rbt capital)			0				230	230	230			
<b>TOTAL</b>	<b>198</b>	<b>1 507</b>	<b>1 705</b>	<b>446</b>	<b>12 103</b>	<b>166</b>	<b>388</b>	<b>13 103</b>	<b>14 808</b>	<b>9 430</b>	<b>5 340</b>	<b>14 770</b>

Les membres du Conseil ont pris connaissance du programme des investissements 2020 par sites dont le détail est exposé ci-dessous :

#### ➤ Aquaclub de Belle Dune

##### Investissements 2020 :

- Restructuration de l'Aquaclub et création d'un bassin de nage

#### ➤ Golf de Belle Dune

##### Investissements 2020 :

- rénovation du club house avec notamment la peinture
- étude de la création d'une terrasse sur le plan d'eau

- poursuite du développement de la restauration rendue possible grâce à l'extension

➤ **Parc du Marquenterre**

**Investissements 2020 :**

- Développer l'activité calèche, maintenant que l'attelage est reconstitué.
- Rénover complètement l'intérieur du pavillon, de la boutique, et des sanitaires.
- Installer une nouvelle signalétique extérieure
- Faire aboutir le projet écopôle avec la réalisation rapide de travaux d'amélioration de l'entrée du Parc.
- Moderniser et rénover des postes d'observation.
- « Pousser » des offres dans les périodes creuses (we de juin, ...) grâce aux réseaux sociaux et la vente en ligne.

➤ **Jardins de Valloires**

**Investissements 2020 :**

- Consolider et stabiliser le niveau d'activité atteint en 2019.
- Poursuivre le développement de la vente de végétaux afin de développer l'activité jardinerie.
- Débuter une première tranche de modernisation du pavillon et réorganiser la boutique
- Finaliser l'installation de nouveaux locaux mobiles : réfectoire et sanitaires des jardiniers

➤ **Cap Hornu : Hôtel\*\*\*&Restaurant**

**Investissements 2020 :**

- Conforter le niveau d'activité jamais atteint et stabiliser les équipes.
- Poursuivre l'amélioration permanente de nos offres.
- Terminer une nouvelle phase de rénovation de chambres.
- Réfléchir à un projet ambitieux d'aménagement à moyen terme.
- Définir avec la commune de Saint-Valery-sur-Somme, propriétaire du site, les modalités d'exploitation à long terme.

➤ **Maison de la Baie de Somme/ Musée Picarvie**

**Investissements 2020**

- Finaliser le projet ambitieux de modernisation et de développement, comprenant notamment l'installation d'une salle relative à la gestion des risques littoraux.

Les membres du Conseil ont donné un avis favorable sur le Budget Primitif 2020 de Destination Baie de Somme lors de sa réunion en date du 31 janvier 2020.

Il a également été évoqué l'évolution du cadre juridique de la régie actuelle par la création d'une Société Publique Locale.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les résolutions du Conseil d'Exploitation.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

*Monsieur Haussoulier rappelle les grands projets de la régie et indique que la création d'une société publique locale est à l'étude.*

*Monsieur Baillet félicite les équipes et les remercie pour tout le travail fourni.*

*Monsieur Maquet rappelle que nous retrouvons une situation normale de la Régie par rapport à une période bien compliquée avant 2015.*

### **3 - Marchés Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme donnée au Président de souscrire des marchés**

#### **1. Mobilier Grand Site - Passation d'un accord cadre à bons de commande pour la conception, fabrication et pose de mobiliers**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire avec un maximum de 30 mobiliers sur 4 ans.

Ce marché consiste à mettre en forme, fabriquer et poser les mobiliers tels que la charte graphique Grand Site Baie de Somme le prévoit.

Le Budget Prévisionnel global est de 200 000€ HT. La durée du présent marché est de 1 an reconductible 3 fois.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la conception, la fabrication et la pose de mobiliers Grand Site ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **1. Gestion du trait de côte**

Une consultation sera lancée prochainement pour la réalisation de travaux de défense contre la mer pour la mise en œuvre de protections en gabion sur la plage de Le Crottoy.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 4 à 5 mois. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 80 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux de défense contre la mer pour la mise en œuvre de protections en gabion sur la plage de Le Crotoy, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

## **2. Réalisation de travaux d'extraction de matériaux sur le Domaine Public Maritime**

Il s'agit d'un marché accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 3 ans. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 100 000 €HT par an pour le lot n°1 et à 40 000 €HT par an pour le lot n°2.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux d'extraction de matériaux sur le Domaine Public Maritime, le transport et leur mise en œuvre dans le cadre de la gestion du trait de côte sur le littoral des Bas-champs de la Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

## **3. Réfection de palplanches d'épis maritimes : mission de maîtrise d'œuvre**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 3 ans. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 15 000 €HT par an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de palplanches d'épis maritimes dans le cadre de la gestion du trait de côte sur le littoral des Bas-Champs de la Somme, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**  
**Collège des Membres des EPCI : 8**  
**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **4. Réalisation de travaux de sécurisation des ouvrages existants sur la Commune d'Ault : enrochements**

Il s'agit d'un marché accord-cadre passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 3 ans. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 150 000 €HT par an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la fourniture et pose d'enrochements dans le cadre des travaux de sécurisation des ouvrages existants de défense contre la mer sur la commune d'Ault, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**  
**Collège des Membres des EPCI : 8**  
**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **5. Réalisation de travaux de sécurisation des ouvrages existants sur la Commune d'Ault : béton**

Il s'agit d'un marché accord-cadre passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 3 ans. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 30 000 €HT par an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux maritimes de béton dans le cadre de la sécurisation des ouvrages existants de défense contre la mer sur la commune d'Ault, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**  
**Collège des Membres des EPCI : 8**  
**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **6. PAPI Bresle, Somme, Authie**

Une consultation sera lancée prochainement pour une mission de prestations intellectuelles relative aux études environnementales - relevés faune et flore, à réaliser dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie.

Le marché sera décomposé en 3 lots :

- Lot n° 1 : système d'endiguement des Bas-Champs
- Lot n° 2 : système d'endiguement Somme-Authie
- Lot n° 3 : système d'endiguement de la Bresle

Il s'agit d'un marché accord-cadre passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 3 ans. Le présent marché est passé sans minimum avec un maximum de 214 000 € HT pour les 3 ans.

Un avenant au PAPI est en cours de signature. Les arrêtés et les conventions de financement ne sont pas encore établis par tous les financeurs. L'ensemble de ces actes administratifs restent à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020. De ce fait, une demande de commencement anticipé sera adressée à chacun des financeurs.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché à la mission de prestations intellectuelles relative aux études environnementales - relevés faune et flore, à réaliser dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **7. Réalisation d'infrastructures cyclables - plan vélo Baie de Somme : mission de maîtrise d'œuvre**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 150 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les tronçons n°1, 2, 3, 5 et 7 du plan vélo Baie de Somme, ainsi que l'ensemble les actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **8. Réalisation de travaux relatifs à la création d'une passerelle de franchissement de l'Authie et de ses raccordements aux infrastructures existantes**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel total des dépenses est de 1 240 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la création d'une passerelle de franchissement de l'Authie et ses raccordements aux infrastructures existantes, ainsi que l'ensemble les actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**  
**Collège des Membres des EPCI : 8**  
**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **9. Réalisation de travaux de réhabilitation des pistes cyclables existantes du Plan Vélo Baie de Somme**

Il s'agit d'un marché accord-cadre passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. La durée du marché est de 3 ans. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 100 000 €HT par an.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation des pistes cyclables existantes du Plan vélo Baie de Somme, ainsi que l'ensemble les actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**  
**Collège des Membres des EPCI : 8**  
**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **10. ZAC du Royon**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 45 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre paysagère pour l'aménagement des abords et le raccordement aux réseaux du projet de construction de 110 logements sur le site de « la Clairière » de la ZAC du Royon ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**  
**Collège des Membres des EPCI : 8**  
**Collège des Membres des Communes : 14**

---

#### **11.ZAC Frange Nord à Quend**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 30 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la démolition d'un immeuble d'habitation et ses abords, d'un hangar, d'une maison et de garages dans la ZAC Frange Nord de Quend, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

## **12. Requalification de l'entrée de Ville de Saint-Valery-sur-Somme - Site du Cap Hornu**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 32 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la mission d'étude de définition et de programmation pour la requalification de l'entrée de Ville de Saint-Valery-sur-Somme - site du Cap Hornu, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

## **SYNDICAT MIXTE / DESTINATION BAIE DE SOMME**

### **1. Marché de gardiennage et de télésurveillance**

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique, non alloti, avec un montant prévisionnel annuel d'environ 90 000 €HT, passé pour une durée d'un an et qui est renouvelable une fois une année, avec un seul opérateur économique. Ce marché comporte une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, avec un maximum de 107 000 €HT par an pour l'ensemble des prestations.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif au gardiennage et à la télésurveillance des sites du Syndicat Mixte/Destination Baie de Somme ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

## 2. Marché de travaux de restructuration de l'Aquaclub

Il s'agit d'un marché passé en procédure formalisée qui sera conclu sous la forme d'un appel d'offres ouvert, décomposé en 21 lots séparés et d'un montant total prévisionnel de 13,5 millions €HT environ selon l'estimation du maître d'œuvre retenu sur cette opération début 2019, le cabinet COSTE Architectures.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de travaux de restructuration de l'Aquaclub et les actes d'exécution s'y rapportant.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

---

## 3. Marché de vérification, maintenance et fourniture de pièces/matériels pour les systèmes et de sécurité incendie (matériels et dispositifs d'alerte et d'extinction)

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, non alloti, avec un montant prévisionnel annuel d'environ 25 000 €HT, qui sera passé pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un seul opérateur économique, soit pour un montant prévisionnel de 100 000 €HT sur la durée du marché. Marché comportant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, avec un maximum de 53 000 €HT par an pour l'ensemble des prestations.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la vérification, maintenance et fourniture de pièces/matériels pour les systèmes et de sécurité incendie, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

*Monsieur Delahaye interpelle Monsieur Haussoulier par rapport à la digue de la gaieté et aux fortes marées.*

*Monsieur Haussoulier indique que nous sommes vigilants.*

*Madame Blandine Denis ajoute que nous sommes dans une situation complexe au vu du réchauffement climatique.*

*Monsieur Maquet rappelle que le PAPI est là pour nous apporter les réponses.*

*Monsieur DUMONT indique que le coût financier du PAPI est très important et se pose la question de savoir si c'est aux collectivités territoriales de tout supporter.*

*Monsieur BAILLET dit que l'on a la taxe de séjour pour financer la défense contre la mer.*

#### **4 - Convention financière 2020 avec le Conseil Départemental de la Somme**

Le Syndicat Mixte, constitué du Département, membre fondateur, de 18 communes littorales et des 3 EPCI littoraux, mène de nombreux projets d'aménagement de la Baie de Somme, du littoral picard et de son arrière-pays qui s'inscrivent dans le long terme, conciliant développement du territoire et protection de l'environnement. Il intervient pour cela dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement, du développement économique à dominante touristique, de la culture et de l'animation du territoire. Son action s'inscrit dans les principes du développement durable et de la bonne gouvernance.

Afin de gagner en efficacité, le Syndicat Mixte a fait le choix pour les prochaines années de recentrer ses actions autour de **5 grandes priorités** :

- mettre en œuvre le programme d'actions 2018-2023 du Grand Site de France Baie de Somme,
- concrétiser les projets de requalification urbaine engagés sur les communes d'Ault et de Quend-Plage,
- conforter et développer les aménagements cyclables,
- mettre en œuvre la stratégie littorale et le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI),
- améliorer les performances de la régie commerciale Destination Baie de Somme.

En 2020, la labellisation tant attendue du Parc Naturel Régional va amener ce nouvel acteur à mettre en œuvre son programme d'actions. Comme le Syndicat Mixte l'a fait ces dernières années avec le Conseil Départemental de la Somme dans la phase d'instruction du Parc Naturel Régional, il continuera à être facilitateur et pourra convenir de différents partenariats permettant d'améliorer l'articulation entre les structures des deux Syndicats Mixtes.

Le financement départemental précisé dans la présente convention manifeste la volonté des deux parties de poursuivre l'accompagnement du développement de la Côte Picarde et l'animation du Grand Site, d'engager les évolutions permettant d'élargir cet accompagnement aux enjeux départementaux de solidarité et d'équilibre territoriaux, de s'engager dans une démarche de progrès permettant de donner davantage de lisibilité et de transparence à l'action.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du concours financier apporté à ce titre par le Département au Syndicat Mixte pour l'année 2020 et de préciser les engagements des parties.

Les champs d'intervention structurant le partenariat 2020 sont détaillés ci-après :

⇒ **Label Grand Site de France**

...

⇒ **Le programme de gestion des milieux naturels et d'accueil du public sur ces espaces**

⇒ **La protection du littoral**

**Des aménagements structurants pour répondre aux enjeux du développement durable**

⇒ **La promotion et le développement de la Destination Baie de Somme-Littoral Picard (DBS)**

Afin de contribuer à la réalisation de son programme partenarial 2020, le Département s'engage à apporter au Syndicat Mixte un concours financier de **1 920 000 €**.

La répartition s'établit de la manière suivante :

➤ Au titre des crédits de fonctionnement : **1 390 000 €** répartis comme suit :

- une participation de **720 000 €**, conformément à la contribution prévue aux statuts, pour financer le fonctionnement de la structure sur la base du Budget Primitif

- une subvention complémentaire de **670 000 €** au titre du programme de gestion des milieux et d'accueil du public sur les espaces naturels et du « Plan Vélo Côte Picarde »

➤ Au titre des crédits d'investissement : **530 000 €**

La présente convention, conclue pour l'année 2020, concerne les actions programmées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020 de cet exercice.

Elle prend effet dès le jour de sa notification au Syndicat Mixte et expire au 30 juin 2021, échéance de transmission au Département des comptes certifiés.

Monsieur Nicolas DUMONT, Président de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme ne prend pas part au vote.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 41 voix pour et 1 abstention (Mr Dumont, 2 voix) d'approuver la Convention financière 2020 avec le Conseil Départemental de la Somme, jointe à la présente délibération et a autorisé le Président à la signer.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 6**

**Collège des Membres des Communes : 14**

*Monsieur Haussoulier rappelle que le Département participe de façon extrêmement importante au fonctionnement du Syndicat Mixte. Il remercie l'ensemble des élus pour la confiance qu'il lui témoigne dans la gestion du Syndicat Mixte.*

## **5 - Budget Primitif 2020 - Budget Principal**

Le Budget Primitif du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard pour 2020 s'élève à :

- En section d'investissement à 4 577 693,00 €
- En section de fonctionnement à 7 077 000,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser 2019.

Dépenses d'investissement :

Les principales opérations d'investissement individualisées représentent une somme de 4 054 K€. Elles concernent principalement des opérations liées au PAPI avec en particulier la tranche ferme de la Maîtrise d'ouvrage pour 1 533 K€, des études PAPI pour 1 069 K€, des travaux pour l'aire de stationnement du Crotoy pour 816 K€, les études de résilience du Boulevard de Cayeux-sur-Mer pour 272 K€, le marégraphe pour 120 K€, et les études complémentaires pour les parkings d'entrée de ville de Saint-Valery-sur-Somme et du parking de la Galiote à Mers-les-Bains. Les dépenses d'investissement au chapitre 20 et 21 concernent des investissements pour les moyens généraux destinés principalement à l'acquisition de logiciels et de photos et de films pour 25 K€ au complément d'aménagements et de mobiliers, au renouvellement de véhicules, de matériels obsolètes pour un montant de 125 K€.

L'inscription des autres opérations nouvelles sera effectuée par Décision Modificative dès l'obtention des financements.

Les 78 K€ figurant au chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » correspondent à la quote-part des subventions reprises sur la durée d'amortissement des investissements.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de la dette en capital pour 280 K€.

Le chapitre 13 comprend une inscription de 10 K€ correspondant au montant des subventions à rembourser suite à l'annulation d'une opération d'investissement sur laquelle nous avons reçu une avance.

Recettes d'investissement :

Le montant figurant au chapitre 13 « subventions » pour 258 K€ correspond principalement aux subventions à recevoir pour le remboursement du capital des emprunts sur les 24 épis.

Les recettes des opérations d'investissement individualisées correspondent aux financements acquis sur les opérations individualisées, soit 2 509 K€.

Le montant figurant au chapitre 16 « Emprunts », pour 1 600 K€, correspond au montant des emprunts à souscrire pour lancer le portage des opérations du PAPI.

Le montant des 210 K€ figurant au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » correspond aux dotations aux amortissements et aux reprises de l'indemnité de remboursement anticipée pour le prêt renégocié sur les 24 épis.

### **Budget de fonctionnement :**

Le Budget de Fonctionnement proposé est à l'équilibre. Des dépenses nouvelles pourront être imputées lors du Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats antérieurs.

#### Dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 1 753 K€. Les dépenses inscrites sont en forte progression sur 2020, compte-tenu de la réalisation de plusieurs opérations comme les travaux de lutte contre la Crassule de Helms à hauteur de 280 K€, dépenses intégralement subventionnées par l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Feder, les dépenses liées à l'entretien des digues et à l'entretien du système Ecoplage prévues dans les conventions d'entretien avec ces communes pour un montant global estimé à 106 K€ (Le Crotoy pour 48 K€, Ecoplage à Quend pour 58 K€) ainsi que 360 K€ pour le remplacement d'une partie des palplanches (financé par les EPCI), 27 K€ pour la réfection d'Epis (financés par l'ASA) et 200 K€ pour le rechargement en galets sur les 104 épis (financés par les EPCI).

Le chapitre 012 « charges de personnel » s'élève à 2 385 K€. Il connaît une progression pour tenir compte de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et des postes créés, mais non pourvus en 2019, pour suivre les opérations du PAPI et sur l'environnement, pour la gestion courante des opérations et pour la révision du programme Natura 2000, et pour permettre la refacturation du coût net des personnels de Destination Baie de Somme qui assure des missions pour le compte du Syndicat Mixte, afin de prendre en compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 96 K€. Il contient les intérêts sur les emprunts en cours ainsi qu'une quote-part d'intérêts sur les emprunts à souscrire sur l'année.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » s'élève théoriquement à 3 062 K€. Il comprend principalement le remboursement de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 981 K€, des dépenses relatives à la promotion touristique remboursées aux communes membres pour 1 430 K€ (y compris 170 K€ de complément sur 2019) et l'affectation de 9,5 % de la collecte de la Taxe de Séjour au Budget Annexe « Gestion du Plan Vélo » pour 181 K€, ainsi que le reversement de l'excédent

de Billetterie du Parc du Marquenterre au Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral pour un montant global de 420 K€.

Le montant de l'inscription budgétaire au Budget Primitif 2020 est limité à 2 553 K€, correspondant au montant maximum dans la limite de l'équilibre budgétaire. Le complément correspondant à la part de la collecte de taxe de séjour restant à rembourser aux communes sera inscrit lors du vote du Budget Supplémentaire.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 50 K€ pour permettre principalement des annulations de titres relatifs à la taxe de séjour suite aux demandes de régularisations des hébergeurs.

Les « opérations d'ordre de transfert entre sections » inscrites au chapitre 042 pour 210 K€ correspondent aux dotations aux amortissements pour 184 K€ et aux reprises de l'indemnité de remboursement anticipée pour le prêt renégocié sur les 24 épis pour 26 K€.

#### Recettes de fonctionnement :

Le chapitre 70 « Produits des services » s'élève à 50 K€. Il est en baisse car il ne comprend plus les droits de pâturage qui, comme les droits de chasse et les redevances des huttes Firmin, figurent désormais dans le Budget Annexe « Gestion des propriétés du Conservatoire ».

Le montant de la taxe de séjour figurant au chapitre 73 « Taxes et impôts » est estimé à 1 680 K€. Il tient compte d'une légère augmentation due à l'accélération de la facturation des forfaits qui permettra de gérer les taxations d'office plus rapidement.

Le chapitre 74 « Dotations et Participations » s'élève à 4 703 K€. Il tient compte de l'ensemble des contributions syndicales des Communes et des EPCI, de la dotation de fonctionnement du Département, de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la prise en charges des dépenses de personnel dans le cadre de projets ainsi que par le « Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire » et de l'ensemble des prestations détaillées au chapitre 011, en dépenses de fonctionnement, qui sont remboursées ou subventionnées par les bénéficiaires des conventions.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections », pour 78 K€, comprend les reprises de subventions d'investissement calculées sur la durée d'amortissement des investissements.

Le chapitre 75 « produit de gestion courante » s'élève à 511 K€. Il concerne notamment le montant de l'excédent de billetterie du Parc du Marquenterre pour 420 K€ ainsi que le remboursement des taxes foncières payées par le Syndicat Mixte pour les locaux exploités par le Budget Annexe Destination Baie de Somme et par le Groupe Pierre et Vacances à hauteur de 90 K€.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » comprend principalement les remboursements sur les salaires des agents en détachement ou absents pour cause de maladie pour 40 K€.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » comprend une inscription forfaitaire de 15 K€.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Principal du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard au niveau du chapitre.***

***Il a décidé également d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

#### **6 - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe du Centre Conchylicole**

Le Budget primitif du Budget Annexe du Centre Conchylicole n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser 2019.

Il s'établit comme suit :

- En section d'investissement à 92 000,00 €
- En section de fonctionnement à 153 500,00 €

Concernant le budget d'investissement, le Budget Primitif comprend :

- en recettes, le montant correspondant aux amortissements sur les investissements pour 92 000 €,
- en dépenses, un montant correspondant à la reprise de subventions sur les investissements pour 90 800 €.

Concernant le budget de fonctionnement, le Budget Primitif comprend en dépenses de fonctionnement :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 56 000 € et destinées principalement à couvrir les cotisations d'assurances et le loyer de l'année 2020, les honoraires d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la Délégation de Service Public, une étude sur les odeurs,
- au chapitre 67 « Charges exceptionnelles », le montant de la subvention pour le Comité Régional de la Conchyliculture pour 5 000 €,
- au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 92 000 € permettant la prise en compte de la dotation aux amortissements sur les travaux et les aménagements du centre conchylicole.

et en recettes de fonctionnement :

- au chapitre 75 « Produits de gestion courante » pour 39 700 € correspondant aux loyers,
- au chapitre 74 « dotations et participations » la subvention communale de 23 000 € pour l'étude sur les odeurs,
- au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » pour 90 800 € correspondant à la quote-part de reprise de subventions acquises sur les travaux et les aménagements du Centre Conchylicole.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre.**

**Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

## **7 - Budget Primitif 2020 Budget - Annexe ZAC du Royon**

Le Budget Annexe de la ZAC du Royon pour 2020 s'élève à :

- En section d'investissement à 118 000,00 €
- En section d'exploitation à 907 000,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser fin 2019.

Il s'établit comme suit :

- En section d'investissement à 118 000,00 €.

Le Budget Primitif comprend :

- en dépenses :

- o au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », le coût des travaux d'un aérateur d'eau pour les bassins de la ZAC pour 10 K€.

- en recettes :

- o au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » les dotations aux amortissements pour 61 K€ et le stock de travaux à fin 2019 pour 57 K€.

- En section de fonctionnement à 907 000,00 €

Le Budget Primitif comprend :

- en dépenses :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » pour 750 K€, les crédits destinés à couvrir les dépenses de travaux relatives à la nouvelle tranche Pierre et Vacances pour 720 K€, des achats de clôture pour 7 K€ et les cotisations d'assurances multirisques sur les immeubles pour 8 K€ et 15 K€ de dépenses diverses,
- au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour 10 €, les crédits nécessaires aux arrondis de TVA et divers,
- au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » les dotations aux amortissements pour 61 K€ et le stock de travaux à fin 2019 pour 57 K€.

- en recettes :

- au chapitre 75 « Produits de gestion courante », le montant correspondant aux loyers sur les locaux commerciaux occupés par Pierre et Vacances pour 130 K€,
- au chapitre 70 « Produits des services », le montant correspondant au prix de vente des terrains à Pierre et Vacances, limité au montant des dépenses réalisées, soit 777 K€,
- le montant de la vente devant être supérieur au montant des travaux réalisés fin 2020, le surplus figurera en fin d'année 2020 en produits constatés d'avance.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre.***

***Il a décidé également à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble des crédits ouverts en section de fonctionnement.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

## **8 - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe ZAC du Moulinet**

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice 2019.

Il s'établit :

- En section d'investissement à 2 612 961,00 €
- En section de fonctionnement à 2 434 764,00 €

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement :

Le Budget Primitif intègre les travaux en cours fin 2019 pour 662 961,00 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Le chapitre 011 « Charges à caractère générales » comprend le solde des marchés de la nouvelle tranche de travaux pour 1 771 803,00 €.

- Recettes de fonctionnement :

Le Budget Primitif comprend le montant des travaux en cours fin 2020 pour 2 434 764,00 € au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».

### **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement correspondent au stock des études et travaux réalisés depuis la création du Budget Annexe jusqu'à la fin 2020, soit 2 434 764,00 €.

Les recettes d'investissement correspondent, au chapitre 042 « Opérations d'ordre », à la reprise des stocks de travaux et études fin 2019 pour 662 961,00 € et « au chapitre 13 « subventions », celles acquises et non encore encaissées sur les travaux pour 1 950 000,00 €

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la ZAC du Moulinet au niveau du chapitre.***

***Il a décidé également à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

### **9 - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire du Littoral**

Le Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire 2020 s'élève à :

- En section d'investissement à 234 000,00 €
- En section d'exploitation à 543 300,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats ni les restes à réaliser fin 2019.

#### **A- Concernant la section d'investissement :**

- Le Budget Primitif comprend en recettes :
  - l'inscription au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » pour 174 K€ correspond au montant nécessaire à équilibrer les dépenses d'investissements et les opérations individualisées inscrites,
  - l'inscription au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux amortissements sur les biens amortissables pour 60 K€.
  
- Les dépenses du programme d'investissement sont inscrites au Budget Primitif dans la limite du budget disponible et des consommations envisagées sur l'année 2020 :
  - les investissements en photos figurent au chapitre 20 pour 5 K€,
  - les investissements en matériels figurent au chapitre 21 pour 37 K€,
  - l'inscription au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux reprises de subvention pour 10 K€,
  - les opérations programmées inscrites dans les opérations d'équipement individualisées sont détaillées en annexe au Budget Primitif 2020 pour 181 K€.

#### **B- Concernant la section de fonctionnement :**

- en recettes, le Budget Primitif comprend :
  - au chapitre 70 « Produits des services » pour 68 K€ correspondant aux affermages pour 12 K€, aux redevances des huttes pour 56 K€,
  - au chapitre 75 « Produits de gestion courante » pour 465 K€ correspondant à l'excédent estimé en provenance du Parc du Marquenterre pour l'année 2020 pour 420 K€ et à la redevance du parking des camping-cars de Fort-Mahon pour 45 K€,
  - l'inscription au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section » correspond aux reprises de subvention pour 10 K€.
  
- en dépenses, le Budget Annexe comprend :
  - au chapitre 011 « charges à caractère général », les dépenses destinées, en autres, à réaliser des carnets de parcours pour 6 K€ et des frais annexes pour 20 K€,
  - l'inscription au chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 110 K€. Elle correspond au montant du remboursement au Budget Principal des personnels affectés à l'entretien des propriétés du Conservatoire et au suivi des programmes d'investissement,
  - l'inscription au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre section » correspond à la dotation aux amortissements pour 60 K€.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral au niveau du chapitre.**

**Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

### **10 - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe ZAC Frange Nord de Quend**

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la ZAC Frange Nord de Quend n'intègre pas la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Il s'établit comme suit :

- En section d'investissement à 750 028,00 €
- En section de fonctionnement à 750 028,00€

Le Budget Primitif prévoit des recettes d'investissement à hauteur des subventions acquises auprès de la Commune de Quend et du Conseil Départemental de la Somme pour la réalisation d'études de conception et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour 56 K€.

Les dépenses d'investissement correspondent au montant des études et des acquisitions foncières portées en travaux en cours pour 750 K€.

Les recettes d'investissement correspondent au montant des subventions acquises sur les dépenses 2020 pour 56 K€ et aux travaux en cours fin 2019 pour 694 K€.

Les dépenses de fonctionnement correspondent au montant des études pour 56 K€ et à la valeur des acquisitions et des études en travaux en cours fin 2019.

Les recettes de fonctionnement correspondent au coût des acquisitions foncières et des études portées en stock de terrains aménagés en fin d'année 2020 pour 750 K€.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de la ZAC Frange Nord de Quend au niveau du chapitre.**

**Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent**

***budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

## **11 - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe Gestion du Plan Vélo**

Le Budget Annexe Gestion du Plan Vélo 2020 s'élève à :

- En section d'investissement à 1 134 000,00 €
- En section d'exploitation à 180 600,00 €

Ce budget primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser fin 2019.

### **Section d'investissement :**

Recettes d'investissement :

Les recettes sont constituées :

- au chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves », du montant du FCTVA à percevoir sur les opérations 2019 et 2020 à hauteur de 245 745 €,
- au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement », d'un montant de 47 055 € permettant de couvrir les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2020,
- au chapitre 13 « Subventions d'investissement », pour 841 200 €, le montant correspondant aux subventions acquises sur les opérations d'investissement.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement correspondent :

- aux opérations individualisées pour 1 134 000 € correspondant au complément de travaux sur l'opération de remise en état des infrastructures pour 30 000 €, à l'acquisition de compteurs pour 60 000 € et aux travaux tronçon 4 Cayeux-sur-Mer pour 1 032 000 €

### **Section de fonctionnement :**

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- au chapitre 75 « produits de gestion courante », les recettes inscrites pour 180 600 € sont constituées par le transfert de la quote-part de 9,5 % la collecte de la taxe de séjour 2020.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- au chapitre 023 : le transfert des crédits nécessaires à couvrir les dépenses d'investissement pour 47 055 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe « Gestion du Plan Vélo » au niveau du chapitre.**

**Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès de nos partenaires financiers.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

## **12 - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe Destination Baie de Somme**

Le Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme pour 2020 s'élève à :

- En section d'investissement à 9 742 000,00 €
- En section d'exploitation à 11 958 000,00 €

Ce Budget Primitif n'intègre pas la reprise des résultats et des restes à réaliser fin 2019.

Concernant les dépenses d'investissement :

Les nouvelles opérations d'investissement individualisées de la régie, proposées et examinées au Conseil d'Exploitation du 31 janvier 2020, concernent les opérations de réhabilitation de l'Aquaclub et la construction du bassin de nage à l'Aquaclub pour le complément des études et des travaux non encore inscrits pour 7 877 K€ et une inscription complémentaire de 77 K€ pour les études et aménagements de la Maison de la Baie. Les autres dépenses d'investissement projetées concernent la continuité de la remise en ordre des bâtiments liés à l'exploitation de Destination Baie de Somme, travaux qui seront réalisés en interne pour 167 K€ et en externe pour 232 K€, le renouvellement de matériels d'exploitation pour 546 K€, du parc informatique pour 58 K€. La répartition des investissements sur les différents sites figure sur la liste jointe au présent rapport. Les crédits 2020 sont inscrits sur des opérations individualisées ou dans les chapitres des investissements pour un montant global de 8 789 K€.

Les inscriptions budgétaires complémentaires relatives aux travaux de réhabilitation de l'Aquaclub se feront par Décision modificative lorsque les subventions sollicitées seront acquises.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de la dette en capital pour 230 K€ sur les emprunts en cours actuellement.

Les « opérations d'ordre » s'élèvent à 267 K€ et correspondent au stock de marchandises pour 32 K€, aux travaux en régie pour 167 K€ et aux reprises sur les subventions d'investissement pour 68 K€.

Concernant les recettes d'investissement :

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comprend l'ensemble des emprunts que le Syndicat Mixte prévoit de souscrire sur l'année 2020 pour assurer le financement des principaux travaux à savoir : 4 500 K€ pour les travaux de réhabilitation de l'Aquaclub, 400 K€ pour les travaux du Cap Hornu, 240 K€ pour l'extension du Club House qui, pour l'instant, a été autofinancée, 100 K€ pour les travaux et les Algeco sur les Jardins de Valloires, et 100 K€ pour le renouvellement des véhicules et des matériels informatiques, soit un montant global 5 340 K€.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », pour 782 K€, contient les dotations aux amortissements pour 750 K€, les stocks pour 32 K€.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » comprend la subvention acquise sur les travaux d'extension du Club House pour 120 K€ ainsi que les subventions acquises sur la réhabilitation et le bassin de nage de l'Aquaclub pour 3 500 K€.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

Le Budget Primitif 2019 a été établi sur la base des inscriptions budgétaires 2019 qui sont ajustées en fonction des informations détaillées ci-dessous.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » s'élève à 4 988 K€. Nous partons sur une inscription partielle au Budget Primitif 2020, le complément de 200 K€ sera inscrit lors du Budget Supplémentaire 2020. Sur l'année 2020, nous prévoyons une progression globale de 102 K€ pour tenir compte des besoins complémentaires en achats de marchandises proportionnels à l'augmentation du chiffre d'affaires attendu pour 34 K€, des fournitures pour les travaux en régie pour 50 K€, du coût de traitement des mousses des toitures pour 23 K€, du coût d'utilisation du nouvel outil Ressources Humaines pour 20 K€, d'une revalorisation forfaitaire des autres dépenses de 50 K€ et d'une diminution des dépenses de fonctionnement liée à la fermeture de l'Aquaclub à hauteur de - 75 K€.

Le chapitre 012 « charges de personnel » s'élève à 5 684 K€. Nous prévoyons une inscription partielle des dépenses annuelles au Budget Primitif 2020, le complément de 70 K€ sera inscrit au Budget Supplémentaire 2020. Les dépenses de personnel représenteront 47,1 % des dépenses prévisionnelles 2020. Ce montant correspond au montant de l'inscription budgétaire 2019 majorée d'un montant de 50 K€ équivalent à la refacturation des dépenses nettes du personnel de Destination

Baie de Somme qui travaille également pour le compte du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard. Nous envisageons de n'appliquer que les revalorisations légales et limiter les revalorisations individuelles. Les nouveaux outils Ressources Humaines doivent nous permettre de mieux adapter la gestion des plannings et des besoins en personnel, à l'activité prévisionnelle. Nous prévoyons la possibilité de mettre certains salariés de l'Aquaclub à la disposition des autres sites à partir du mois de septembre 2020.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » s'élève à 30 K€, correspondant principalement aux redevances Sacem et Spré.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 59 K€. Il tient compte des intérêts sur les emprunts en cours et sur ceux à souscrire sur l'exercice 2020.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 415 K€. Il contient l'inscription de l'excédent du Parc du Marquenterre à hauteur de 400 K€ ainsi que de 15 K€ pour effectuer les annulations ou les ré-imputations correspondant à des régularisations sur les années antérieures.

Le détail du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section », pour 782 K€, contient les dotations aux amortissements pour 750 K€, les stocks pour 32 K€.

Le chapitre 69 « impôt Société » n'est pas pourvu en raison du montant des déficits fiscaux restant à imputer fin 2019.

Concernant les recettes de fonctionnement :

Compte-tenu des actions mises en place ces dernières années sur certains sites, de l'amélioration des offres, de la qualité des prestations offertes qui ont conduit à une progression très importante de notre activité sur ces deux dernières années, nous envisageons une légère augmentation de l'activité au Parc du Marquenterre et aux Jardins de Valloires à hauteur de 90 K€. La fermeture de l'Aquaclub, à partir du mois de septembre 2020, impacte le chiffre d'affaires de – 220 K€. Les produits d'exploitation des différents sites figurant au chapitre 70 « Produits des services », permettent d'envisager un chiffre d'affaires prévisionnel de 11 265 K€.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » s'élève à 387 K€. Il contient principalement le stock final de marchandises pour 294 K€, les remboursements de salaires pour les salariés en arrêt pour maladie pour 43 K€ et le remboursement des salaires nets des salariés travaillant également pour le compte du Syndicat Mixte pour 50 K€.

Le chapitre 75 « produit de gestion courante » enregistre les remboursements de formations et autres refacturations pour un montant estimé à 25 K€.

Le chapitre 74 « subventions d'exploitations » comprend la quote-part de reprise de la subvention pour l'installation de la fibre optique pour 14 K€.

Le détail du chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section », pour 267 K€, correspondent au stock de marchandises pour 32 K€, aux travaux en régie pour 167 K€ et aux reprises sur les subventions d'investissement pour 68 K€.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre.**

**Il a décidé également, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en œuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

### **13 - Budget Primitif 2020 - Budget Consolidé**

Le Budget primitif 2020 consolidé se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Total</b>
<b>Dépenses</b>			
Budget principal	7 047 000,00	4 571 851,00	11 618 851,00
Centre Conchylicole	153 000,00	90 800,00	243 800,00
Zac Royon	868 010,00	10 000,00	878 010,00
Zac du moulinet	2 434 764,00	2 434 764,00	4 869 528,00
Gestion prop CEL	370 000,00	233 194,00	603 194,00
Zac Frange Nord Quend	750 028,00	750 028,00	1 500 056,00
Gestion du Plan Vélo	47 055,00	1 134 000,00	1 181 055,00
<b>Tot Dép. Budget Principal et B. Annexes</b>	<b>11 669 857,00</b>	<b>9 224 637,00</b>	<b>20 894 494,00</b>
Destination Baie de Somme	11 958 000,00	9 286 212,00	21 244 212,00
<b>Total Dépenses Syndicat Mixte</b>	<b>23 627 857,00</b>	<b>18 510 849,00</b>	<b>42 138 706,00</b>
<b>Recettes</b>			
Budget principal	7 077 000,00	4 577 693,00	11 654 693,00
Centre Conchylicole	153 500,00	92 000,00	245 500,00
Zac Royon	907 000,00	118 000,00	1 025 000,00
Zac du moulinet	2 434 764,00	2 612 961,00	5 047 725,00
Gestion prop CEL	543 300,00	234 000,00	777 300,00

Zac Frange Nord Quend	750 028,00	750 028,00	1 500 056,00
Gestion du Plan Vélo	180 600,00	1 134 000,00	1 314 600,00
<b>Tot Rec. Budget Principal et B. Annexes</b>	<b>12 046 192,00</b>	<b>9 518 682,00</b>	<b>21 564 874,00</b>
Destination Baie de Somme	11 958 000,00	9 742 000,00	21 700 000,00
<b>Total Recettes Syndicat Mixte</b>	<b>24 004 192,00</b>	<b>19 260 682,00</b>	<b>43 264 874,00</b>
<b>Solde</b>	<b>376 335,00</b>	<b>749 833,00</b>	<b>1 126 168,00</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2020 consolidé du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.**

**Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 14**

#### **14 - Maison de la Baie de Somme - Création de tarifs**

##### **Tarifs individuels**

L'équipe pédagogique souhaite proposer à la clientèle une nouvelle activité pour cette saison 2020, un escape game : « Harry Pidmer, à l'école des sorciers d'oiseaux ».

Par conséquent, il a été proposé de fixer le tarif relatif à cette animation à hauteur de 30 € pour un minimum de 2 participants (un adulte et un enfant) et un maximum de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les ajustements de tarifs proposés ci-dessus.**

**Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 14**

#### **15 - Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer - Etude de résilience et maîtrise d'œuvre**

Cette opération s'inscrit dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie (Fiche action n°6-1a). Elle bénéficie, dans ce cadre, des subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Un avenant au PAPI est en cours de signature. Les arrêtés et les conventions de financement ne sont pas encore établis par tous les financeurs. L'ensemble de ces actes administratifs reste à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

De ce fait, une demande de commencement anticipé a été adressée à chacun de ces financeurs, dans l'attente de l'instruction définitive des subventions.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché relatif à l'étude de résilience et maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement du Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer, ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant, et à engager les missions par anticipation.**

**Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 14**

**16 – Ault - Réalisation des actions prévues dans le cadre de la Stratégie Littorale "Bresle-Somme-Authie"**

**Avenant n°1 à la convention de participation financière**

Un avenant à la convention cadre de la Stratégie Littorale "Bresle-Somme-Authie" est en cours de signature. Il a pour objet :

- ⇒ de prolonger la durée initiale du projet de deux années, et porter la fin de la Convention au 31 décembre 2023 ;
- ⇒ d'intégrer les quelques nouvelles actions apparues nécessaires et de préciser certaines actions ;
- ⇒ de mettre à jour le montant prévisionnel, la priorisation et les modalités de financement du programme d'actions.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de participation financière avec la commune d'Ault pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de la Stratégie Littorale "Bresle-Somme-Authie", joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 14**

**17/1 - Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants - Lot 2 – Charpente Bois : avenant n° 1**

Un avenant n° 1 au lot 2 – Charpente bois est nécessaire, il reprend les plus ou moins-values suivantes :

Travaux en plus-value :

Fourniture des poteaux métalliques et habillage bois.....+2 390,00 € HT

Travaux en moins-value :

Faux – plafond hall d'accueil - 21 084,00 € HT

Une moins-value relative à la mise en œuvre du faux plafond du hall est également établie.

Le montant de la moins-value s'élève à **18 694,00 € HT**. Le marché est porté à la somme de 161 306,00 € HT soit 193 567,20 € TTC, soit une diminution de 10,4 %.

Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 – Charpente Bois, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

**Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants 17/2 - Lot 3 – Couverture, étanchéité, revêtement de façade : avenant n° 1**

Un avenant n°1 au Lot 3 – Couverture, étanchéité et revêtement de façade est nécessaire. Il reprend les plus ou moins-values suivantes :

Travaux en plus-value :

Fourniture et pose de 2 chassis de toit de désenfumage.....+6 902,00 € HT

Modification de prestation sans plus/moins value: Pose d'ardoises en écaille en toiture et façade .....0,00 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à **6 902,00 €HT**. Le marché est porté à la somme de 245 819,11 €HT soit 294 982,93 € TTC, soit une augmentation de 2,9 %.

Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 – Couverture, Etanchéité, Revêtement de façade, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

**Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants 17/3 - Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants - Lot 5 – Serrurerie, Métallerie : avenant n° 1**

Un avenant n°1 au Lot 5 – Serrurerie, Métallerie est nécessaire. Il reprend la moins-value suivante :

Travaux en moins-value : Suppression d'un garde-corps Régie.....- 2 257,20 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à **2 257,20 €HT**. Le marché est porté à la somme de 37 742,80 €HT soit 45 291,36 € TTC, soit une diminution de 5,6 %.

Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 5 – Serrurerie, Métallerie, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13**

**Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants  
17/4 - Lot 7 – Cloisons, doublage, faux-plafonds : avenant n° 1**

Le montant initial du marché s'élève à 187 956,23 €HT.

Un avenant n°1 au Lot 7 – cloisons, doublage et faux-plafonds est nécessaire. Il reprend les plus ou moins-values suivantes :

Travaux en plus-value :

Modification de prestation pour doublage bois salle et hall

.....+ 113 855,72 € HT

Habillage des chassis de toit en plus value au lot

2.....+ 5 843,56 € HT

Total Plus Values.....+ 119 699,28 € HT

Travaux en moins-value:

Modification de prestation pour doublage bois salle et hall

Marché de base.....- 94 926,14 € HT

Suppression poste 2.8 absorbant

acoustique.....- 2 155,00 € HT

Variante faux plafond local

stockage.....- 1 450,97 € HT

TotalMoinsValue.....

98 532,11 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à **21 167,17 €HT**. Le marché est porté à la somme de 209 123,40 €HT soit 250 948,08 € TTC, soit une augmentation de 11,26 %.

Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 7 – Cloisons, doublage et faux-plafonds, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21  
Collège des Membres des EPCI : 8  
Collège des Membres des Communes : 13**

**Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants  
17/5 - Lot 8 b – Revêtement sols souples : avenant n° 1**

Un avenant n°1 au Lot 8b – revêtement sols souples est nécessaire. Il reprend la moins-value suivante :

Travaux en moins-value :

Suppression des nez de marche .....-1 022,00 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à **1 022,00 € HT**. Le marché est porté à la somme de 28 381,30 € HT soit 34 057,56 € TTC, soit **- 3,47 %**.

Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 8 b – revêtement sols souples, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

**Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants 17/6 - Lot 11 – Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire : avenant n° 1**

Un avenant n°1 au Lot 11 – Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire est nécessaire. Il reprend la moins-value suivante :

Travaux en moins-value :

Suppression du surpresseur.....- 2 420,60 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à **2 420,60 € HT**. Le marché est porté à la somme de 207 580,68 € HT soit 249 096,82 € TTC, soit une diminution de 1,15 %.

Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix) d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 11 – Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire, joint à la présente délibération et a autorisé le Président à le signer.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 13**

**18 - Projet d'aménagement et de valorisation d'Ault – Front de mer et centre bourg (80) - Bilan de Concertation et validation de l'Avant-projet**

Une démarche de concertation locale a été engagée depuis septembre 2010 par une réunion publique d'information dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC du Moulinet (plus de 100 personnes). Elle s'est poursuivie, de novembre 2010 à mars 2015, puis en 2019.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 42 voix et 1 abstention (Mme SUEUR, 1 voix),**

- **d'approuver le bilan de concertation concernant l'avant-projet d'aménagement « Centre-bourg / Front de mer » d'Ault,**
- **de valider l'avant-projet,**
- **d'autoriser le Président à déposer tous dossiers d'autorisations administratives et à lancer la consultation des entreprises,**
- **d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention,**
- **d'autoriser le Président à engager toute démarche pour la réalisation de cette opération.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des Communes : 13**

#### **19 – PAPI BSA - Assistance technique avec le SHOM pour la mise en place d'un marégraphe en Baie de Somme**

Dans le cadre de la fiche action 2-2 du PAPI (*installation d'un marégraphe*), le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) propose une prestation auprès du Syndicat Mixte pour la mise en place d'un marégraphe.

Le coût de la prestation s'élève à **39 585 € HT**. Le plan de financement est le suivant :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à passer la commande auprès du SHOM pour une assistance technique à la mise en place d'un marégraphe en Baie de Somme pour un montant de 39 585 € HT ainsi qu'à signer le bon de commande correspondant et à solliciter les financeurs pour l'obtention des subventions correspondantes.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

#### **20 -Opérations d'aménagement 2020 20 - Approbation des plans de financement**

Le Syndicat Mixte engagera en 2020 de nombreuses opérations structurantes. Pour ce faire, les services de l'Etat ont été sollicités pour l'obtention de subventions (fonds FNADT et DSIL en particulier) et la Région Hauts-de-France dans le cadre de la PRADET.

Les plans de financement proposés pour ces différentes opérations sont les suivants :

### **1. Aire de stationnement en cœur de ville de Mers-les-Bains, site de la Galiote**

Le montant prévisionnel des travaux est de 1 230 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- Commune de Mers-les-Bains (40%) : 492 000 €
  - DSIL (30%) : 369 000 €
  - Région Hauts-de-France (30%) : 369 000 €
- 

### **2. Réaménagement de l'Aquaclub (hors bassin de nage)**

Le montant prévisionnel des travaux est de 10 000 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- Commune de Fort-Mahon-Plage (15%) : 1 500 000 €
  - Commune de Quend (15%) : 1 500 000 €
  - Région Hauts-de-France (15%) : 1 500 000 €
  - Conseil Départemental de la Somme (15%) : 1 500 000 €
  - Fonds propres Syndicat Mixte (15%) : 1 500 000 €
  - Pierre et Vacances (15%) : 1 500 000 €
  - FNADT (10%) : 1 000 000 €
- 

### **3. Création de bassin de nage à l'Aquaclub**

Le montant prévisionnel des travaux est de 3 500 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- Etat/Plan d'aisance Aquatique de l'Agence Nationale du Sport (ou dispositif lui succédant) : 1 000 000 € (sollicités)
  - Région Hauts-de-France : 1 425 000 € (sollicités)
  - Conseil Départemental de la Somme : 375 000 € (sollicités)
  - Communauté de Communes du Ponthieu-Marquenterre : 700 000 €
- 

### **4. Remise à niveau du Centre Conchylicole de Le Crotoy**

Le montant prévisionnel des travaux est de 500 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- FNADT (40%) : 200 000 €
  - FEAMP (40%) : 200 000 €
  - Fonds propres Syndicat Mixte (20%) : 100 000 €
- 

### **5. Poursuite du programme de gestion des flux du Hourdel par le déport de la desserte du parking des dunes en dehors du Hourdel**

Le montant prévisionnel des travaux est de 350 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- Commune de Cayeux-sur-Mer (40%) : 140 000 €
  - DSIL (30%) : 105 000 €
  - Région Hauts-de-France (30%) : 105 000 €
-

## **6. ZAC de la Frange Nord de Quend - Démolition de l'immeuble Renaissance - Les Cygnes et démolition - reconstruction d'un hangar**

Le montant prévisionnel des travaux de démolition de la résidence des Cygnes est de 300 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- Commune de Quend (40%) : 120 000 €
- FNADT (30%) : 90 000 €
- Région Hauts de France (30%) : 90 000 €

Le montant prévisionnel des travaux de démolition et reconstruction d'un hangar en remplacement est de 100 000 €HT. Le plan de financement prévisionnel est :

- Fonds Propres Syndicat Mixte - recettes de charges foncières (40%) : 40 000 €
- FNADT (30%) : 30 000 €
- Région Hauts de France (30%) : 30 000 €

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les plans de financement ci-dessus correspondant aux opérations d'aménagement 2020.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

### **21 – Plan vélo Baie de Somme - Acquisition de terrains**

Dans le cadre des acquisitions pour la création des pistes cyclables, les consorts Dubuc Ledru acceptent de vendre au Syndicat Mixte, la parcelle sise à Woignarue section G n° 414 d'une superficie de 4 444 m<sup>2</sup>.

Le prix total de l'acquisition s'élève donc à 11 110 €.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente ainsi qu'à engager l'ensemble des frais notariés.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

*Monsieur MAQUET indique qu'il faut être vigilant sur le financement des communes pour les acquisitions.*

### **22 - Transformation en EPAGE du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard**

Le Syndicat Mixte a déposé une demande de transformation en EPAGE le 5 juin 2019 auprès du Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie. Par courrier en date du 9 décembre 2019, le Préfet Coordonnateur a informé le Syndicat Mixte que le dossier de labellisation était recevable. Conformément au VII bis de l'article L 213-12 du Code de l'Environnement, les Comités de

Bassin Artois Picardie et Seine Normandie et les 4 Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE Somme Aval et Cours d'Eau Côtiers, Authie, Vallée de la Bresle et Yères ont été consultés.

Les avis rendus par ces structures et les préconisations sont les suivantes :

- Parfaire le périmètre d'intervention en lien avec les EPCI et les SAGE afin de lever toute ambiguïté sur les parties des communes soumises à influence maritime,
- Définir plus précisément les modalités de coordination des interventions avec les structures portant la GEMAPI continentale et conforter le travail partenarial initié avec l'ensemble des SAGE concernés,
- Définir un cadre de cohérence des interventions avec le littoral de Seine Maritime au Sud et la rive Nord de l'Authie au Nord,
- Prévoir à moyen terme un fonctionnement exclusivement par transfert de compétences des EPCI notamment pour la gestion des systèmes d'endiguement,

Le Préfet invite donc le Syndicat Mixte à communiquer ces informations aux EPCI adhérents et à finaliser la concertation les collectivités porteuses du SAGE.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte doit prendre en compte les éléments formulés par les structures dans les nouveaux projets de statuts et doit donc proposer la transformation en EPAGE du Syndicat Mixte à l'ensemble des EPCI adhérents. Ces derniers disposeront de trois mois pour se prononcer.

Lorsque l'ensemble des délibérations aura été pris et que les nouveaux statuts seront adoptés, le Syndicat Mixte sera reconnu EPAGE par Arrêté Préfectoral.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition de transformation du Syndicat Mixte en EPAGE, d'acter le projet de nouveaux statuts joints à la présente délibération mis à jour suite aux remarques des Comités de Bassin et Commissions Locales sur l'Eau et a autorisé le Président à lancer la procédure de consultation du dossier d'EPAGE auprès des EPCI adhérents au Syndicat Mixte.***

***Collège des Membres du Département : 21***

***Collège des Membres des EPCI : 8***

***Collège des Membres des Communes : 14***

*Monsieur Haussoulier rappelle que les EPCI devront se prononcer sur l'EPAGE.*

### **23 - Opération d'Environnement - Ecopôle du Marquenterre - Intervention du Paysagiste Conseil**

Le montant de la prestation est arrêté à la somme de 6 328,08 €TTC décomposé comme suit :

	Euros HT	Euros TTC
Coûts directs (7,5 jours de prestations x 600 euros)	4 500	
Coûts spécifiques (frais déplacements et hébergements)	773,40	
<b>Total</b>	<b>5 273,40</b>	<b>6328,08</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau montant de la prestation à hauteur de 6 328,08 € TTC et a autorisé le Président à engager la dépense correspondante.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

### **24 - Maison de la Baie de Somme - Plan de financement**

Cette mission vise à définir un projet d'ensemble et à réaliser une première partie d'aménagement pour un budget de 400 000 K€.

Maintenant qu'il semble possible d'obtenir des financements complémentaires, il est proposé d'envisager de porter cette première partie d'aménagement à 550 000 € et d'autoriser le Président à faire les demandes de subvention.

Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT</b>
Destination Baie de Somme	136 000 €
Conseil Départemental de la Somme	60 000 €
PAPI (sous réserve d'attribution)	150 000 €
FEADER (sous réserve d'attribution)	204000 €
<b>TOTAL</b>	<b>550 000 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement du projet de la Maison de la Baie de Somme et a autorisé le Président à solliciter les financeurs.**

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

Monsieur Haussoulier indique que l'on ne va pas solliciter des financements éoliens car on s'est opposé au projet il faut être cohérent.

Monsieur Dumont est d'accord avec cette position et il la défend.

## **25 - Restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune - Proposition commerciale avec JFM NoPi**

Une demande de devis a été faite sur proposition du cabinet Envergure, à la société JFM NoPi, spécialisée dans ce genre de prestations de détection non intrusive des réseaux sous-terrains.

Au vu de l'urgence qu'il y avait à lancer cette mission, 1 seul devis a été demandé et il n'y a donc pas eu de mise en concurrence.

Le montant du devis s'élève à 2 310 € HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver cette proposition commerciale avec la société JFM NoPi qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à la signer.***

**Collège des Membres du Département : 21**

**Collège des Membres des EPCI : 8**

**Collège des Membres des Communes : 14**

### **Questions diverses**

*Monsieur Haussoulier remercie les maires qui ne se représentent plus aux élections municipales de mars 2020 il leur remet un petit cadeau.*

*La séance est levée à 17 H05.*

*Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 20 février 2020.*

*Le relevé de décisions a été approuvé, ..... par les membres du Comité Syndical en date du .....*

Stéphane HAUSSOULIER  
Président